

# Analyse et création au service des territoires.

Comprendre les territoires pour mieux les raconter et les transformer.



Cap Territoire

# Une approche intégrée

---

J'accompagne les collectivités et acteurs locaux dans l'analyse et la valorisation de leurs territoires, grâce à des études territoriales, de la cartographie et des supports graphiques clairs au service de la décision et de la concertation.



---

## Étude territoriale

---

Diagnostics territoriaux, analyses socio-démographiques, études de dynamiques spatiales, synthèses et notes d'aide à la décision, mise en récit des territoires.



---

## Cartographie

---

Cartes thématiques, cartes de diagnostic, cartes de communication et de valorisation, infographies cartographiques, mise en forme de données spatiales.



---

## Graphisme

---

Mise en page de documents (rapports, études, plaquettes), infographies, identité visuelle simple, illustrations et schémas explicatifs.



---

## Communication

---

Création de logo, cartes de visite, supports de communication (flyers, affiches, plaquettes), harmonisation graphique de vos supports.

Mon approche combine analyse territoriale, cartographie et graphisme, ce qui permet de produire des livrables à la fois techniquement solides et réellement compréhensibles par les élus et les habitants.

# Quelques exemples de projets réalisés

---



## Diagnostic d'Ancre Territoriale de la Saligue aux oiseaux (64)

---

### Contexte de l'étude

Type de territoire : Département des Pyrénées-Atlantiques.

Problématique : De quel manière la Saligue aux Oiseaux est-elle intégrée au territoire ?

Commanditaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques.

### Objectifs de l'étude

Ce travail consistait à la réalisation d'un Diagnostic d'Ancre Territorial, en vue de faire classer le site en Réserve Naturelle Régionale. Il doit permettre de faire émerger les connaissances, les intérêts et l'implication des acteurs, ainsi que leurs ressentis vis-à-vis de cette potentielle création. L'ambition est également de faire évoluer la gestion du site au vu des résultats observés. Ce document devait être à la portée tant des élus, que des techniciens de la fédération et des partenaires, que des habitants et pratiquants du site.

### Valeur ajoutée de l'étude

- **Compréhension fine du territoire** : cartographie des acteurs, des ressources et des dynamiques locales (associations, services, réseaux sociaux, institutions), identification des forces, faiblesses, opportunités et contraintes du territoire.
- **Soutien à la décision stratégique** : aide à prioriser les actions en fonction des besoins réels du territoire et des acteurs, base pour construire les projets cohérents avec le tissu local : sentiers pédagogiques...
- **Facilitation de la concertation et de la gouvernance** : offre un langage commun aux différents acteurs, à faciliter l'adhésion et la participation citoyenne en montrant la réalité du territoire et ses enjeux, sert de support à des ateliers.
- **Valorisation des ressources locales** : mise en évidence des acteurs et des initiatives existants, identification des partenariats possibles, contribution au renforcement de la cohésion et de la dynamique locale.
- **Prévention des risques et anticipation** : permet de détecter les fragilités territoriales (sociales, économiques, environnementales), de limiter les conflits en intégrant les acteurs clés dès le diagnostic, permet d'anticiper les besoins futurs.

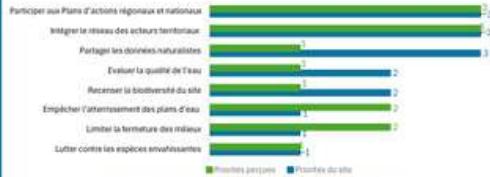


Figure 21 : Classement par ordre d'importance des problématiques du site

Tandis que la FDC 64, identifie trois problématiques en priorité 1, deux en priorité 2 et trois en priorité 3, les acteurs territoriaux, eux, placent quatre problématiques en priorité 1, deux en priorité 2, et deux en priorité 3.

La FDC 64, et les acteurs du territoire sont

d'accord sur la priorisation de 3 actions : la lutte contre les espèces envahissantes en priorité 1, et l'intégration au réseau des acteurs territoriaux et la participation aux Plans d'actions régionaux et nationaux en priorité 3.

#### Indicateur 6 : Réglementation

La réglementation de la Saligue aux oiseaux est plutôt connue, avec une moyenne de 3,1/5. La réglementation connue et donc citée est liée à l'interdiction de certains usages.

La réglementation la plus connue est alors celle de l'interdiction de la chasse et de la pêche sur le site (21), suivie de l'interdiction de déranger la faune (16). Les chemins en laisse et l'accèsibilité restreinte sur le site se placent en troisième position avec 13 occurrences.

Ce qui revient le plus souvent est que le site est avant tout privé, et que les règles qui s'y appliquent sont finalement celles d'un lieu privé :

« C'est comme si quelqu'un entrait dans mon jardin. » « Tout ce qu'il ne faut pas faire dans un lieu privé. »

Toutefois, 5 acteurs n'ont pas su citer d'exemple de réglementation.

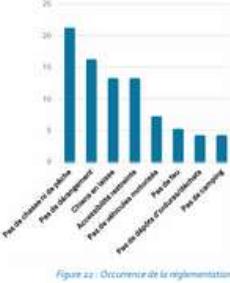
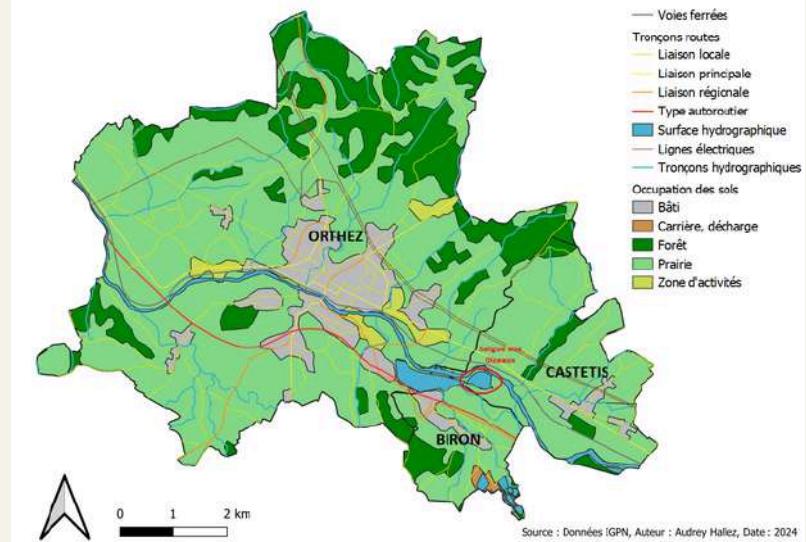
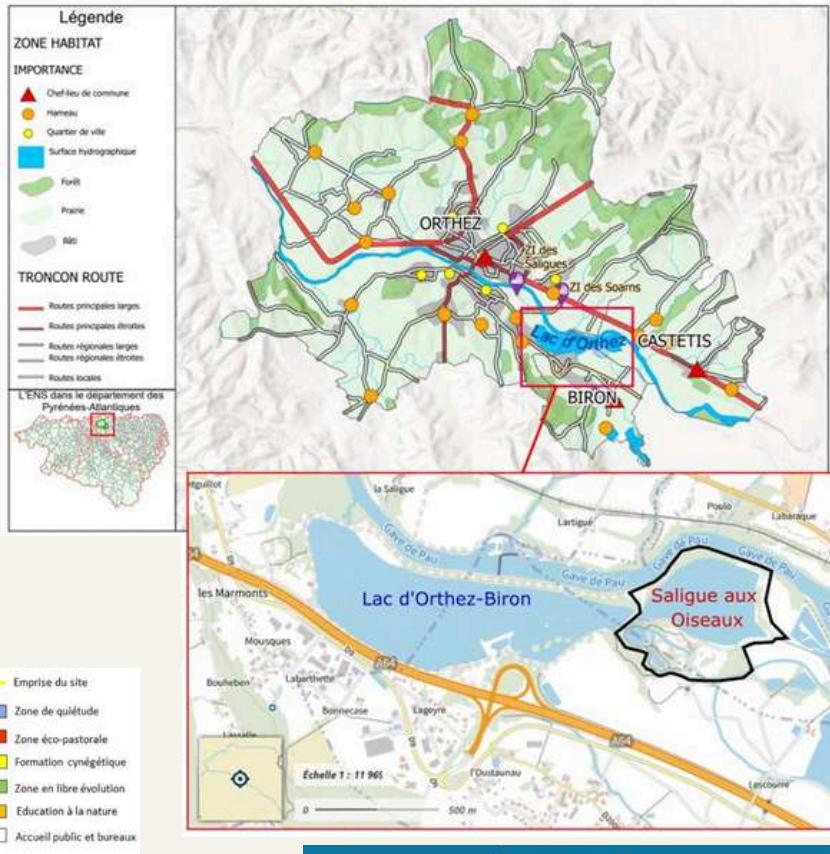


Figure 22 : Occurrence de la réglementation

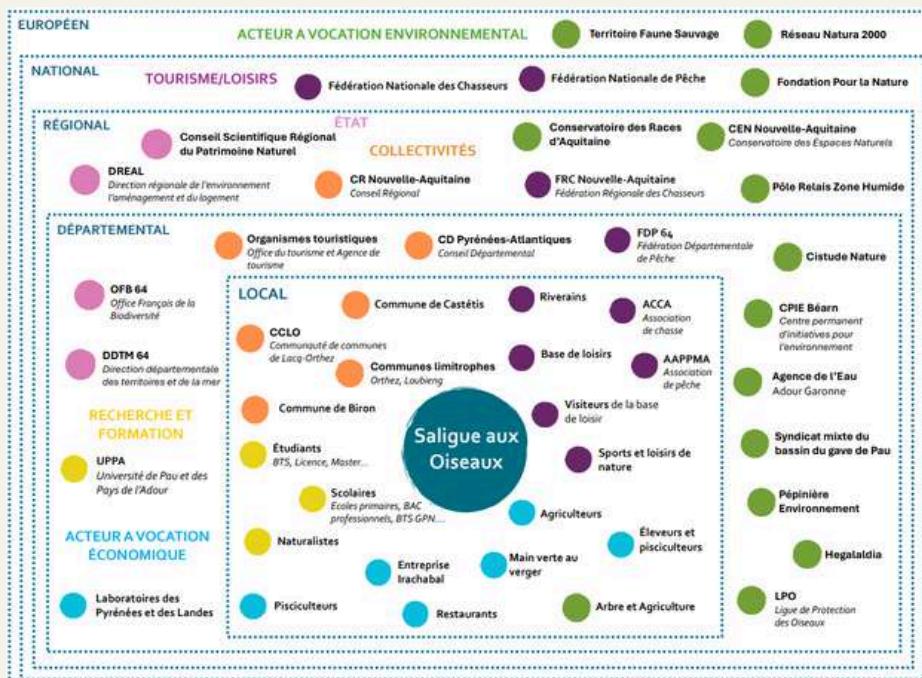
51

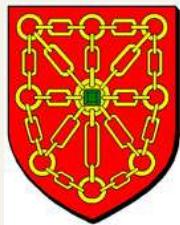


Source : Données IGPN, Auteur : Audrey Hallez, Date : 2024



Emprise du site  
Zone de quétude  
Zone éco-pastorale  
Formation cynégétique  
Zone en libre évolution  
Education à la nature  
Accueil public et bureaux





# Diagnostic de territoire - Saint-Palais (64)

---

## Contexte de l'étude

Type de territoire : Commune de Saint-Palais.

Problématique : Comment mieux comprendre les dynamiques et les enjeux du territoire communal ?

Commanditaire : Université de Pau et des Pays de l'Adour.

## Objectifs de l'étude

Ce travail consistait à la réalisation d'un diagnostic territorial, en vue d'offrir une connaissance fine, transversale et objectivée de son territoire. Il doit permettre d'identifier clairement les enjeux, les dynamiques et les fragilités de la commune, tout en mettant en lumière les atouts et potentiels à valoriser. En croisant les données et les thématiques, il fournit une analyse partagée, lisible et opérationnelle, sur laquelle les élus et les services peuvent s'appuyer pour orienter les choix stratégiques, prioriser les actions et construire des projets cohérents et adaptés aux réalités locales.

## Valeur ajoutée de l'étude

- **Connaissance partagée et objectivée du territoire** : état des lieux précis et transversal de la commune (démographie, habitat, mobilités, services, économie locale, environnement), lecture commune et factuelle du territoire, partagée par les élus, les services et les partenaires.
- **Outil d'aide à la décision pour les élus** : mise en évidence des enjeux majeurs, des fragilités et des potentiels de la commune, définition ou l'actualisation des politiques communales.
- **Une vision globale et cohérente du territoire** : croisement des thématiques sociales, d'urbanisme, environnement, mobilités, équipements, permettant de comprendre les interactions entre les enjeux et de construire une stratégie communale cohérente.
- **Outil de communication et de concertation** : grâce à des analyses synthétiques, cartes et supports visuels, le diagnostic facilite la compréhension, sert de support aux échanges, et renforce la transparence de l'action publique.

## Un territoire marqué par son histoire

La commune de Saint-Palais est marquée par une **histoire riche**, qui permet de comprendre l'importance qu'elle occupe actuellement au sein du Pays-Basque.

Au 13ème siècle, elle est l'une des communes **fondatrice du Royaume de Navarre**, et en devient la **capitale** au 16ème siècle, sur ordre d'Henri II. En 1351, sous Charles II de Navarre, elle devient l'une des premières communes à être autorisée à **battre monnaie** : un atelier monétaire y fut installé.

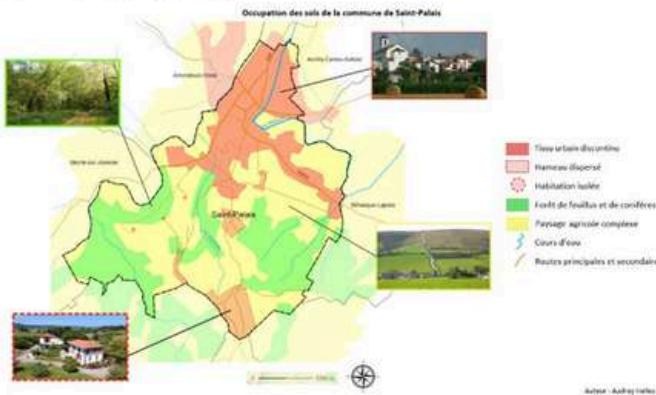


Saint-Palais doit également son importance à l'omniprésence du **pèlerinage**. En plein cœur du Pays-Basque, elle est située à la **croisée de trois voies** du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle : celui de Tours, de Vézelay, et du Puy. Cette situation géographique fait de la commune le **Carrefour Européen des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle**.

Cette situation a permis le **développement de la commune** : les auspices des communes alentour ont cessé leurs activités pour former un seul et même établissement dans la commune. Ces spécialités, favorisant l'importance de Saint-Palais, sont pourtant mises à mal par la suite, puisque la loi du 4 mars 1790 **abolit les priviléges locaux** et permet la création du département des **Basses-Pyrénées**. Cette nouvelle entité a permis la création de trois autres plus petites : les **provinces**. Trois **districts** composent ces provinces : Mauléon, **Saint-Palais**, et Ustaritz.

La commune de Saint-Palais a donc, historiquement, étant donné son histoire, su conserver son rang de commune importante et centrale dans l'organisation et le développement du territoire basque.

## Un territoire organisé



## LA NATURE AU CŒUR DE LA COMMUNE

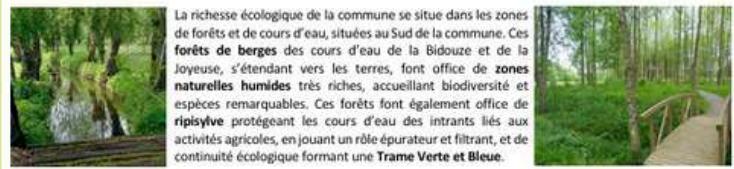
Entre risques et protections

### Une diversité de milieux naturels remarquables

Les deux cours d'eau qui traversent la commune, **La Bidouze** et **La Joyeuse**, font l'objet d'un classement en **Zone Natura 2000**, plus précisément en Zone de Conservation Spéciale pour le « Réseau hydrographique de la Bidouze et annexes hydrographiques ». La Bidouze fait également l'objet d'un classement **ZNIEFF de type 2**. Plusieurs habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la commune, dont deux sont considérés comme **prioritaires** : « Landes humides atlantiques tempérées à bruyère ciliée et bruyère à quatre angles » et « Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun ».



Ces classements impliquent certaines mesures que la commune doit mettre en place comme l'interdiction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique et l'obligation de résultat en matière de circulation des poissons et de transport de sédiments. Cette réglementation est appuyée par le **SDAGE Adour-Garonne 2016-2021** qui s'applique sur la commune.



### Zones inondables de Saint-Palais

#### Premier risque naturel : les crues

Les deux cours d'eau de la commune apportent un risque de crues. La dernière et la plus dévastatrice date du **4 Juillet 2014**. La commune de Saint-Palais est identifiée au **Dossier Départemental des Risques Majeurs** comme soumise au risque d'inondation par crue rapide. Une crue centennale touche la commune et recouvre des zones urbanisées. Même de faible fréquence et ampleur, les crues de ces deux cours d'eau représentent un enjeu important. Malgré ce type de phénomènes, la commune n'est soumise à aucun **Plan de Prévention du Risque d'Inondation**.



## UNE COMMUNE A L'ÉCONOMIE DYNAMIQUE

Mais une économie à réhabiliter

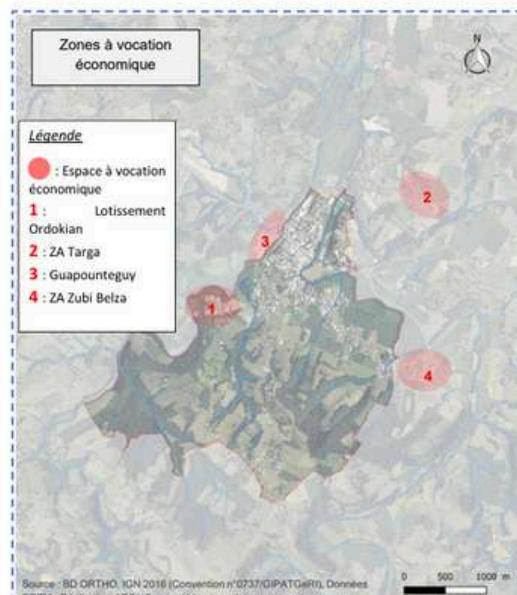
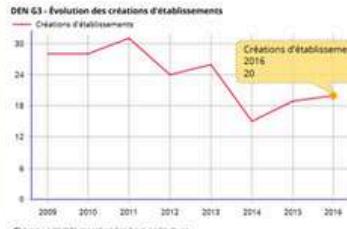
L'enjeu essentiel est le **maintien et le développement de l'économie rurale** dans sa globalité.

### 1 Développement et soutien de l'activité touristique et de l'attractivité de la commune

Cet enjeu peut être pris en compte via l'**aménagement du territoire** et l'**aménagement d'équipements touristiques**. Sur la commune, le tourisme est important notamment grâce au **Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle** : ce dernier doit donc être valorisé, de même que les chemins de randonnées. Pour terminer sur ce pilier touristique, la **réhabilitation** des logements vacants et de certaines anciennes zones touristiques pourrait être un levier, comme l'ancien camping de la commune.

### 2 Réhabilitation et développement des entreprises sur la commune

Cet enjeu est basé sur l'**implantation** de nouvelles entreprises et de commerces, mais également sur la **reprise** ou la **réhabilitation** d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles déjà existantes. Le but est de **concentrer l'activité économique** au sein même de la commune pour que celle-ci conserve son statut de commune leader du territoire.



### 3 Pérennisation de l'activité agricole

La commune fait face à la **diminution** du nombre d'agriculteurs mais également au **développement** de l'urbanisation.

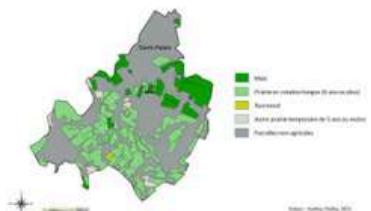
	1988	2000	2010	Evolution 2000-2010
Nombre d'exploitations	47	24	15	-37,50%
SAU (ha)	791	427	269	-37%
SAU moyenne des exploitations (ha)	16,8	17,8	17,9	0,60%
Unités de travail agricole (UTA)	38	26	11	-57,70%

Le but est d'**accompagner** les professionnels de l'agriculture afin de rendre possible leur projets : extension de leur exploitation, changement de production...

La commune doit également veiller à ce que le **dialogue** entre agriculteurs et acteurs de l'urbanisme ait lieu pour éviter les **conflits d'usage**.

Pour terminer, afin d'éviter la **pression foncière** qui pèse sur les parcelles agricoles, la commune va devoir éviter le **mitage** de ses surfaces agricoles, mais elle va également pouvoir tenter de **réhabiliter** des logements actuellement vacants afin d'éviter l'étalement urbain.

Types de couvert végétal selon les parcelles en 2020



Afin de répondre à ces enjeux de développement, la commune peut s'appuyer sur des politiques publiques.



## Contexte de l'étude

Type de territoire : Intercommunale d'Arche Agglo et CC Rhône Crussol.

Problématique : Comment comprendre les dynamiques et les enjeux alimentaires du territoire afin de construire un projet alimentaire cohérent, adapté aux besoins des habitants et aux spécificités locales ?

Commanditaire : Institut d'Auvergne de Développement Territorial.

## Objectifs de l'étude

Ce travail consistait à la réalisation d'un diagnostic du Projet Alimentaire Interterritorial d'Arche Agglo et de la Communauté de communes Rhône Crussol territorial. Il doit permettre de comprendre le système alimentaire local, identifier les enjeux et priorités, mobiliser les acteurs et fournir aux élus et partenaires les outils nécessaires pour construire et mettre en œuvre une stratégie alimentaire partagée, cohérente et durable.

## Valeur ajoutée de l'étude

- **Connaissance partagée du système alimentaire local** : dresser un état des lieux complet du système alimentaire du territoire, de la production à la consommation.
- **Socle stratégique pour structurer le projet alimentaire** : identification des enjeux prioritaires pour définir une stratégie alimentaire cohérente et adaptée aux spécificités locales.
- **Outil d'aide à la décision pour les élus et les partenaires** : prioriser les actions à engager, orienter les investissements publics, sécuriser la mise en œuvre du projet en s'appuyant sur des éléments factuels et partagés.
- **Un levier de mobilisation et de gouvernance territorial** : favoriser le dialogue et la coopération, renforcer l'adhésion au projet alimentaire, poser les bases d'une gouvernance partenariale durable.

# LE PROJET ALIMENTAIRE INTERTERRITORIAL D'ARCHE AGGLO ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

Le Projet Alimentaire Territorial sur lequel nous travaillons s'insère dans un territoire particulier. En effet, nous travaillons à l'échelle de deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : la Communauté d'Agglomération d'Arche Agglo et la Communauté de Communes Rhône Crussol. Ces deux EPCI sont situés dans deux départements : la Drôme et l'Ardèche. Nous sommes dans ce que l'on pourrait qualifier d'**échelon interterritorial**, comprenant 54 communes et plus de 90 000 habitants. Il est important de travailler sur ce territoire, notamment du fait des chiffres liés à la **précarité** de la population. Sur la Communauté d'Agglomération d'Arche Agglo et sur la Communauté de Communes Rhône Crussol, c'est entre 14% et 18% de la population qui est identifiée comme étant dans une situation précaire. La première réponse à ses enjeux sociaux est alors la présence sur le territoire d'instances telles que le Secours Catholique et la Croix Rouge.

Avant même l'idée de mettre en œuvre un PAIT, le territoire comprenait plusieurs initiatives liées aux questions de l'agriculture et de l'alimentation :



## AXE FÉDÉRATEUR. OBJECTIFS ET ACTEURS

Le PAIT d'Arche Agglo et de la Communauté de communes de Rhône Crussol s'appuie sur une démarche **agricole et alimentaire** qui a été initiée par le biais d'actions concrètes dans les domaines de la **restauration collective**, des **circuits courts**, de la **sensibilisation** à une alimentation durable. Il mobilise activement les différents acteurs du système alimentaire local allant des producteurs aux consommateurs. La réalisation d'un diagnostic complémentaire a aidé à définir les principaux enjeux, à orienter une **stratégie territoriale locale**. Le PAIT tente, de manière générale, de répondre à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, suivant un paradigme de **développement durable du territoire**. Ainsi, il poursuit deux objectifs principaux :

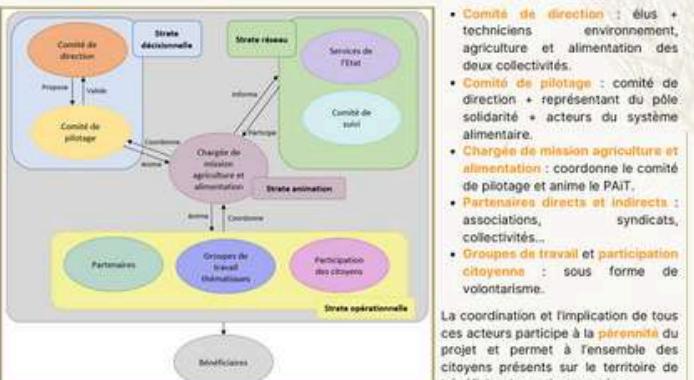


Le PAIT s'articule autour de plusieurs actions et initiatives destinées à repenser et à réformer les **systèmes alimentaires au niveau local**. Un axe fédérateur, "Le temps du repas", est le fil rouge de ces actions. Il se construit dans le cadre d'**ateliers participatifs et d'événements tous publics** :

### « Le temps du repas »

Cet axe, représentatif du **patrimoine immatériel** en France, vise à créer un fil conducteur pour toutes les actions liées à l'alimentation sur le territoire. Le choix de cet axe reflète l'intention de traiter l'alimentation non seulement comme un **besoin biologique** mais aussi comme un **acte social, culturel et de plaisir**. Le repas est un vecteur de lien social; il joue un rôle significatif en favorisant le **partage**. Il permet de renforcer les liens communautaires, la consommation collective, le tout selon une **approche participative**. En tant qu'acte culturel, le repas représente un élément fort du patrimoine français, valorise les produits locaux et encourage les pratiques alimentaires locales.

Dans l'idée de cet axe fédérateur, l'aspect **éducatif et participatif** est primordial. La diversité d'acteurs présents dans la coconstruction et la mise en pratique de ce PAIT peut alors être mise en avant.



La coordination et l'implication de tous ces acteurs participe à la **perennité** du projet et permet à l'ensemble des citoyens présents sur le territoire de bénéficier des actions menées.

Dans le cas du PAIT d'Arche Agglo et de la Communauté de communes Rhône Crussol, il n'y a pas d'innovation en tant que telle dans la gouvernance. En revanche, comme son nom l'indique, l'**échelle interterritorial** dans lequel s'inscrit le PAIT reste peu commun. Ainsi, le territoire sur lequel les actions sont menées est diversifié, de même que les publics et les bénéficiaires cibles. Le travail à réaliser doit alors faire preuve de **coopération** entre acteurs divers, de **coordination** entre les territoires et de **cohérence** des actions menées, afin de répondre aux problématiques et aux enjeux de l'ensemble du territoire et de ses occupants.

Plusieurs acteurs essentiels du PAIT peuvent être identifiés et catégorisés.

D'abord, les « **acteurs directs** » représentent les porteurs du projet, essentiellement les **deux communautés de communes**, et, plus largement, l'ensemble des acteurs qui **font vivre le PAIT**. Ils participent aussi bien à l'animation du PAIT qu'au processus de prise de décision. Tous font partie du **comité de pilotage**. A ce titre, on remarque que les « **acteurs directs** » sont principalement des **organisations publiques et institutionnelles**. On y retrouve un organisme consultaire, les collectivités territoriales et les syndicats mixtes du territoire.

Le « **public cible** » renvoie à l'ensemble des acteurs directement concernés par le PAIT, malgré qui ne participent pas au processus de prise de décision. Il s'agit de l'ensemble des **acteurs de l'agro-alimentaire**, privés ou publics, professionnels ou associatifs. On y trouve des entreprises de production, de transformation et de distribution, ainsi que des associations. Ils jouent un rôle **proactif** dans le PAIT car leurs actions permettent de faire le lien entre le PAIT et les bénéficiaires. Par ailleurs, leurs actions sur le territoire seront **directement impactées** par le PAIT, que ce soit en termes d'accompagnement ou de visibilité.

Néanmoins, les acteurs territoriaux dits « **institutionnels** » ne sont pas les seuls représentants du PAIT. En effet, on note qu'environ la moitié des associations des parties prenantes sont aussi des acteurs directs du PAIT, en tant que membres du comité de pilotage. Ces associations se distinguent des autres parce qu'elles sont toutes propres au territoire, disposant donc d'un **fort ancrage territorial** et d'une **légitimité accrue**.

Les « **bénéficiaires indirects** » concernent toutes les personnes touchées par le PAIT de manière indirecte. Il s'agit dès lors de l'ensemble des « **citoyens** » du territoire. Ils ne sont pas directement cibles par le PAIT, mais ils bénéficient des **retombées positives** des actions mises en place. Par exemple, s'agissant de la restauration collective, les établissements scolaires forment le « **public cible** », tandis que les élèves sont les « **bénéficiaires indirects** ».

## GRANDS ENJEUX. GRANDES RÉPONSES

Le PAIT d'Arche Agglo et de la Communauté de communes de Rhône Crussol est construite sur la base de **3 enjeux**, ayant permis la définition de **31 actions** :



Au cœur de cet enjeu, se trouve la nécessité de **soutenir et de renforcer l'agriculture locale**. Ceci est traduit par la mise en place de mesures visant à faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs tout en garantissant la préservation des terres agricoles. Cette transmission est cruciale pour assurer le maintien d'une **agriculture durable**.



Cet enjeu repose sur l'impérativité de la **diversification des pratiques agricoles**. Il est donc essentiel d'encourager les agriculteurs, non seulement pour réduire les risques économiques et environnementaux mais également pour inscrire les pratiques agricoles dans une vision d'une agriculture **moderne, résiliente**, et **orientée vers l'avenir**.



Au vu de l'avancement du projet, nous allons essentiellement étudier l'enjeu 1. En effet, c'est celui-ci qui a été le **plus travaillé** et le **plus développé**, mis en action, sur le territoire. C'est également celui qui porte le plus les **enjeux sociaux**, que l'on peut alors mettre en relief avec les interventions suivies.

1. Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires de qualité sur le territoire.
2. Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité.
3. Eduquer à une alimentation saine et durable.

Signé qu'en matière de planification alimentaire il s'agit de la principale préoccupation des pouvoirs publics, « **Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous** » est le premier enjeu de ce PAIT. Renvoyant implicitement à des questions de lutte contre la **précarité alimentaire** et **le droit à l'alimentation**, il est précisé par trois sous-enjeux :

1. Néanmoins, en raison de l'intégration de la dimension « **qualité** », dans le cadre de ce PAIT l'aide alimentaire suit **l'évolution paradigmatique** visant à dépasser le seul modèle distributif. La sécurité alimentaire et la précarité alimentaire sont les conséquences d'un système alimentaire où la perception de l'alimentation est pensée « pour » plutôt « qu'avec » les individus en difficultés. Or parmi les enjeux du projet, l'**accès économique à une alimentation de qualité** constitue une priorité. Si la question de la qualité des produits consommés reste aujourd'hui difficile à qualifier, l'accès économique est décliné via plusieurs initiatives territoriales (menu du terroir commun dans les points de restauration, ateliers d'éducation au goût, sensibilisation du jeune public).
2. Ces deux derniers points s'inscrivent en outre dans une démarche de développement local, l'objectif étant de s'appuyer sur les forces vives du territoire pour **co-construire une aide alimentaire territoriale**.

Sur l'aspect qualitatif, les deux EPCI visent à sensibiliser à une alimentation saine et durable via des acteurs participants comme « **Du champ à l'assiette** ». Cette initiative s'inscrit dans une logique d'**agro-écologie**. Elle permet d'impulser la participation citoyenne et gagner du terrain dans l'accèsibilité à une alimentation digne et durable.

Ce type d'atelier résulte de la **co-construction entre une pluralité d'acteurs**. Au-delà de l'aspect qualitatif, c'est aussi l'opportunité pour les personnes en situation de précarité de préserver de la dignité et lutter contre la stigmatisation auxquels ils peuvent faire face.

Afin de garantir une alimentation accessible à tous, l'expérimentation de la **sécurité sociale alimentaire** est l'une des stratégies que souhaite mener le territoire pour lutter contre la précarité alimentaire. Celle-ci devrait reposer sur trois axes fondamentaux : l'**universalité**, le **conventionnement** et la **cotisation**. Cependant, si cette stratégie est clairement évoquée dans leur plan d'actions, elle n'est actuellement pas mise en place, ni même concrètement planifiée.

Le dernier enjeu renvoie essentiellement à des opérations de communication et de **sensibilisation** du grand public à une **alimentation de qualité et durable**. L'objectif affiché est de « **changer les habitudes** » des consommateurs. En ce sens, il semble que le PAIT s'inscrit dans une logique de **qualification de l'agriculture/alimentation**, opposant les bonnes pratiques aux mauvaises pratiques. Cette logique quelque peu binaire fait fil des **inégalités** dans les capacités des gens à modifier leurs comportements alimentaires. Concrètement, cela concerne surtout les populations les plus fragiles ou les plus précaires, dont les capacités d'adaptation sont moins importantes. Ainsi, exhorter le « **grand public** » à modifier ses habitudes alimentaires peut s'avérer peu utile, voire même stigmatisant pour les personnes les plus en difficultés.

## DISCUSSIONS

Nous l'avons vu, le PAIT d'Arche Agglo et de la Communauté de communes de Rhône Crussol est un projet alimentaire dit de niveau 1, en **phase d'émergence**. Ainsi un diagnostic territorial a été conçu, un plan d'actions a été déterminé et certaines actions ont d'ores et déjà pu être menées. En l'état actuel, certaines autres sont seulement envisagées. Le PAIT étant un **projet encore jeune**, il est toujours dans une réelle phase de réflexion sur les moyens de mise en œuvre du plan d'actions. D'autant que sa labellisation au niveau 2 semble avoir été repoussée d'un an, et ce même si la **DRAAF** a estimé que les actions déjà réalisées conviennent pour le passage au niveau 2.

Toutefois, il s'inscrit déjà dans une **dynamique de transition socio-écologique** des systèmes alimentaires, eu égard à sa **vision systémique** et son **approche territoriale intégrée**. Cela signifie que le projet mobilise et fédère l'ensemble des acteurs du système alimentaire local, allant du producteur au consommateur, sans oublier l'action des associations, des entreprises et des politiques publiques. Sa **triple inscription**, à la fois sociale, économique et environnementale, témoigne du **caractère multidimensionnel** de la dite transition.

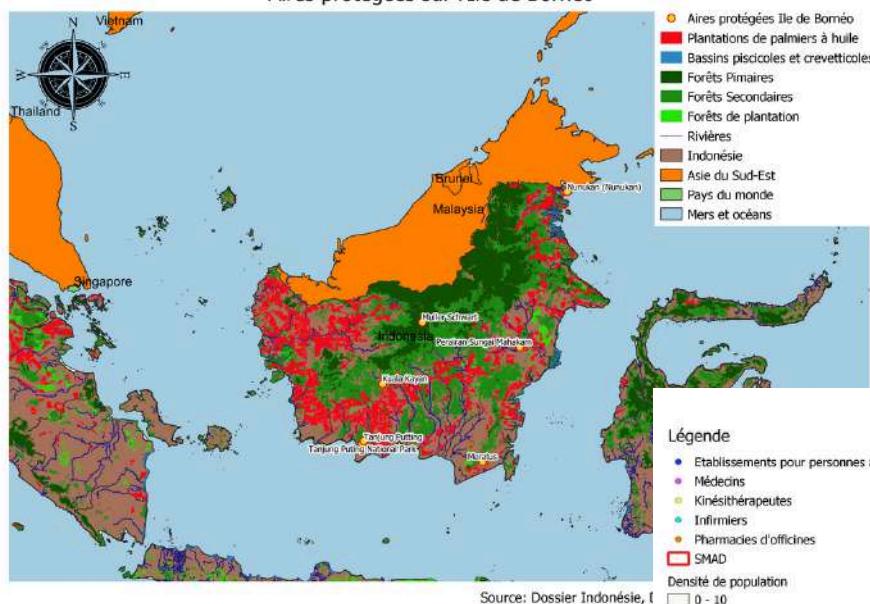
En somme, à travers ce PAIT interterritorial, les deux EPCI s'engagent dans une forme de **relocalisation** du système alimentaire. L'objectif ne réside pas dans une refonte complète du système. Il s'agit d'accompagner les forces vives du territoire dans leur démarche de transition, tout en valorisant les actions préexistantes au PAIT. Ainsi, le processus de **reterritorialisation** passe en premier lieu par le soutien apporté aux démarches locales et respectueuses de l'environnement, ainsi que par la volonté de les intégrer dans un système territorial complexe basé sur la **transversalité des enjeux et des domaines d'action**.

A travers son PAIT, le territoire a surtout intégré une réflexion sur la **précarité alimentaire**, en se basant, entre autres, sur l'outil du **droit à l'alimentation**. Celui-ci permet de lutter efficacement contre l'**insécurité alimentaire** et ses dynamiques d'isolement social. Il se base sur quatre exigences qui sont la disponibilité, l'accèsabilité aussi bien physique qu'économique, la durabilité ainsi que l'adéquation.

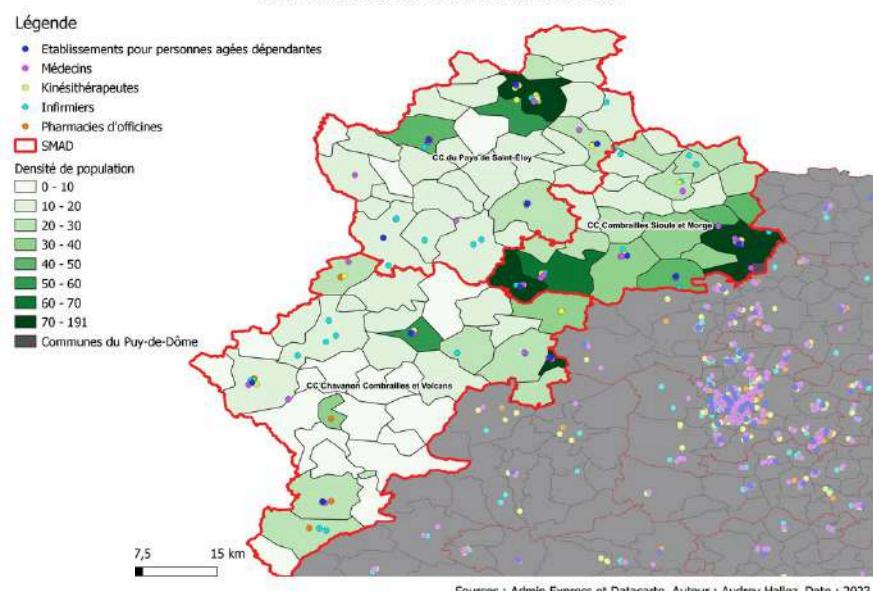


# Commandes cartographiques

Aires protégées sur l'Île de Bornéo



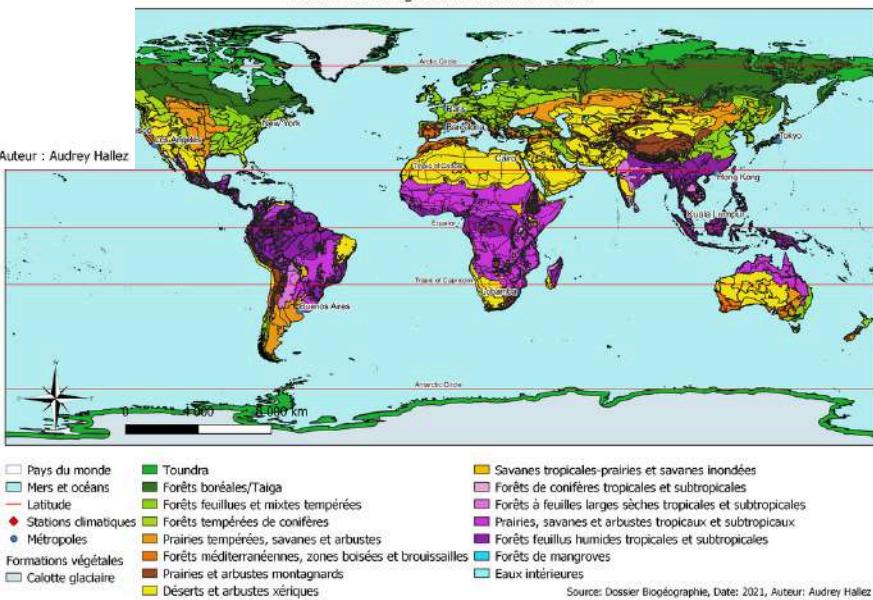
Offre de santé sur le territoire du SMAD



Difficultés des maternités dans le département de l'Auvergne : des conséquences d'accessibilités pour les femmes enceintes



Les formations végétales à l'échelle du monde



## Modalités & contact

---



J'interviens comme partenaire de confiance, en appui ponctuel ou sur des missions plus longues, avec une grande souplesse d'adaptation aux méthodes et contraintes des projets territoriaux.

-  Pau (64) et Sud-Ouest de la France
-  <https://www.malt.fr/profile/audreyhallez>
-  cap.territoire.ha@gmail.com
- SIRET : 999 444 052 00016